

Composition

SUJET La dénazification en RFA et en RDA

MÉTHODE

1. Analyser et comprendre le sujet : retrouver les mots clés, les notions, et les limites spatio-temporelles

- Repérez le vocabulaire expliqué en cours.
- Déterminez les limites spatio-temporelles du sujet.
- Réfléchissez à la formulation (affirmative, interrogative, problématisée...).
- Identifiez la problématique et le type de réponse attendue.

2. Rassembler les connaissances en relation avec le sujet

- De quelle situation les deux nouveaux États héritent-ils des Alliés en matière de dénazification ?
- Quelle est la place des anciens nazis dans la société ouest (/est)-allemande ?
- Comment le travail de la justice témoigne-t-il en RFA d'une évolution de la question ?
- Pourquoi ne constate-t-on pas le même phénomène en RDA ?
- La dénazification : un enjeu de la guerre froide ?

3. Choisir le plan le plus adapté

- Un plan chronologique ? thématique ?
- Un plan qui combine les deux ?
- Un plan inductif, etc. ?

4. Organiser ses connaissances

- Un grand thème pour structurer chaque partie
- Une idée principale par paragraphe
- Un exemple pour illustrer

Rédiger ensuite une courte introduction et une rapide conclusion

PISTES POUR TRAITER LE SUJET

Il s'agit de reprendre l'intitulé du sujet, de repérer les principaux éléments qui le constituent et de les définir.

- ▶ « dénazification » : il s'agit de s'interroger sur l'étendue de l'épuration qui frappe les anciens nazis, et par conséquent sur la place qu'ils occupent dans chacune des deux sociétés.
- ▶ « RFA, RDA » : ces indications bornent chronologiquement le sujet (1949-1990), mais une mise au point sur l'immédiat après-guerre est indispensable, tandis qu'une ouverture sur l'Allemagne réunifiée est possible en conclusion.

Conseil : le sujet invite donc à comparer les processus et les résultats de la dénazification dans les deux pays et à voir comment cette question a pu nourrir leur opposition pendant la guerre froide. La question de la mémoire du nazisme et de la Seconde Guerre mondiale est centrale.

Plusieurs grandes idées sont attendues.

- ▶ Un processus largement entamé au temps de l'occupation alliée, de façon différente à l'Ouest (où la priorité devient très vite la lutte contre le communisme) et à l'Est (où l'élimination des anciens responsables nazis est plus radicale).
- ▶ L'indulgence ouest-allemande offre une nouvelle carrière aux anciens nazis ; les criminels de guerre ont souvent pu échapper aux poursuites.
- ▶ En RFA, à partir de la fin des années 1950, des procès viennent régulièrement raviver la mémoire des années noires.
- ▶ En RDA, la dénazification qui suit 1945 rend inutile tout travail de mémoire et fournit, en pleine guerre froide, des arguments contre une RFA jugée trop indulgente pour les anciens nazis.

Un plan chronologico-thématique semble possible.

Les enjeux de la dénazification évoluent en effet au fil de ces trois décennies, mais ils peuvent être traités selon quelques grands axes thématiques.

On pourrait organiser le plan en trois parties.

I. Deux États héritiers de l'œuvre des Alliés

- Des constructions tardives, fruits de l'opposition entre l'URSS et les États-Unis.
- Opposer les hésitations de la dénazification occidentale à l'élimination systématique des élites traditionnelles, côté soviétique.

II. La dénazification, enjeu de la guerre froide

- En RFA, en continuité avec les décisions américaines, une amnistie permet de solder les comptes du nazisme pour reconstruire un pays ancré dans le camp occidental.
- Cela permet à une RDA antifasciste de jeter le discrédit sur le pays voisin.

III. Dénazification et mémoire : des enjeux différents à l'Est et à l'Ouest

- La dénazification est une question jamais vraiment réglée en RFA : les attaques de la RDA et la nécessité de connaître un passé qui s'éloigne amènent la création de la *Zentrale Stelle* et la tenue des grands procès.
- Rien de tel dans une RDA qui entretient jusqu'au bout le culte de l'antifascisme.

AUTRES SUJETS POSSIBLES

- La société ouest-allemande face au passé nazi
- Juger le nazisme, de Nuremberg au procès Demjanjuk (cf. « Une question en débat » p. 225.)

Explication d'un document d'histoire

Beate Klarsfeld : « Le jour où j'ai giflé le chancelier allemand Kiesinger (7 novembre 1968) »

CONSIGNE

Identifiez précisément le document et montrez son intérêt pour comprendre la relation de la société allemande au passé nazi dans les années 1960.



CONSEIL

Prenez le temps de bien lire le texte et de réfléchir à la consigne avant d'y répondre.

Je suis une jeune Allemande, mariée à Serge Klarsfeld, et je suis révoltée contre l'injustice et l'impunité dont bénéficient d'anciens nazis en Allemagne [...].

Fin 1966, à 62 ans, Kurt Georg Kiesinger est élu chancelier allemand. Des journalistes soulignent son passé de nazi actif sans que cela suscite la moindre indignation. [...] Serge compile un dossier sur Kiesinger prouvant son implication au plus haut niveau dans la propagande hitlérienne. Je mobilise la jeunesse dans les universités.

Mais je dois frapper plus fort. Un discours de Kiesinger est prévu au Parlement. Je l'interromps en plein milieu, debout, le poing levé, au cri de : « Nazi, Kiesinger, démission. » Les journaux s'en font l'écho dans le monde entier. En Allemagne, j'entre en contact avec l'opposition extraparlamentaire. Pendant un meeting, je m'engage à gifler Kiesinger. Le congrès chrétien-démocrate à Berlin le 5 novembre 1968 fait l'événement. Le 7 novembre, [...] je me faufile entre les estrades encadrées de policiers. Quand j'arrive derrière la rangée de Kiesinger, celui-ci tourne sa tête vers moi.

Je lui assène alors une gifle à toute volée. Il se prend le visage entre les mains. L'image est symbolique. Le geste l'est aussi : j'ai l'âge des filles d'anciens nazis qui voudraient, dans leur inconscient, infliger la même punition à leur père. Je suis arrêtée et condamnée à un an de prison ferme ! Je rappelle au juge ma double nationalité et je lui conseille de ne pas me jeter en prison. Une heure plus tard, je suis libre... Une semaine après, je me rends à Bruxelles pour faire campagne contre Kiesinger qui doit parler devant les dirigeants de l'Otan. Quand il prend la parole, les insultes pleuvent, l'obligeant à se taire. Sa carrière politique est ébranlée. En 1969, c'est Willy Brandt, un ancien résistant, qui devient chancelier. Il m'amnistie aussitôt. Aujourd'hui, la photo de la gifle se trouve au musée de l'Histoire allemande.

Propos recueillis par Karine Grunebaum, *Paris-Match*, 17 août 2009.

LA NATURE DU DOCUMENT

Le commentaire, par sa principale protagoniste, d'une action spectaculaire destinée, à la fin des années 1960, à alerter l'opinion publique sur le passé nazi du chancelier fédéral Kiesinger.

L'AUTEUR DU DOCUMENT

Née en 1939 à Berlin, Beate Klarsfeld a consacré sa vie à la poursuite des criminels de guerre nazis. Elle a mené son combat avec Serge, son époux français, fils d'un Juif mort en déportation. Elle lutta notamment pour obtenir l'extradition de Bolivie de Klaus Barbie.

LA DATE DU DOCUMENT

Le témoignage date de 2009, soit plus de quarante ans après les faits commentés. Ce texte relève donc de la catégorie des mémoires. Il a paru dans *Paris-Match*, hebdomadaire d'information populaire français.



◀ Beate Klarsfeld et son avocat lors du procès qui suivit la gifle au chancelier Kiesinger, novembre 1968.

1. Lire et comprendre la consigne

- Repérez les mots clés.
- Identifiez bien la nature de la consigne, sa formulation et le sens de la problématique.
- Repérez la manière dont elle amène à questionner le texte.

2. Identifier le document, en insistant sur les éléments importants en fonction du sujet

- Allez au-delà des constats et ne vous contentez pas de recopier les indications du sujet.
- Repérez tous les éléments qui permettent de répondre à des interrogations simples (qui est l'auteur ? quelle est la nature du texte ? pourquoi est-il écrit ? quand est-il écrit ?....).

3. Analyser le document en fonction de la problématique du sujet

- Montrez que le cas d'un nazi qui parvient à de hautes responsabilités n'est pas isolé en RFA.
- Mettez en évidence les fractures de la société que le texte laisse apparaître.

Identifier précisément le document

- ▶ Une demande explicitement formulée pour aider à éviter les confusions.
- ▶ Une demande qui implique la prise en compte des indications données par le sujet, et de tous les indices inclus dans le document lui-même.

Montrer son intérêt pour comprendre la relation de la société allemande au passé nazi dans les années 1960

Au-delà du récit des circonstances de la gifle, la problématique amène à mettre en évidence les informations contenues dans le texte sur la société allemande et les gens qui la dirigent.

Prendre soin, notamment, d'analyser le lien entre la photographie et le texte

Quatre décennies après son geste symbolique, Beate Klarsfeld en explique les raisons et les circonstances.

Conseil : mettez bien en évidence les différents plans historiques qui apparaissent ici : le régime nazi (que Kiesinger a servi), les années 1960 (photographie du procès qui suit la gifle), le début du XXI^e siècle (témoignage de B. Klarsfeld).

Quelle est la relation de la société allemande au passé nazi dans les années 1960 ?

- ▶ Le texte rappelle que Kurt Georg Kiesinger a pu accéder aux plus hautes responsabilités politiques en dépit de son passé : membre du parti nazi de 1933 à 1945, il a joué un rôle important dans la propagande de ce parti, même s'il s'en est éloigné assez vite sur un plan idéologique. Blanchi en 1948, il commence une carrière politique, sous l'étiquette de la CDU. Il devient en 1966 chancelier de RFA, sans avoir en fait jamais dû rendre de compte sur son attitude sous le nazisme. Mais son cas n'est célèbre que parce qu'il est arrivé au sommet du pouvoir : il est en fait très représentatif des élites de la RFA des vingt premières années.
- ▶ B. Klarsfeld parle au nom de la jeunesse allemande qui découvre les agissements de ses aînés : « je mobilise la jeunesse dans les universités », « j'ai l'âge des filles d'anciens nazis qui voudraient [...] infliger la même punition à leur père ». Il est vrai qu'un conflit de générations apparaît : hormis la partie politisée de la jeunesse, l'opinion publique a mal reçu la campagne anti-Kiesinger. Si celui-ci a été déstabilisé, sa chute un an plus tard n'est pas directement liée à ce scandale.

VERS LA TERMINALE**Une question en débat****« Pourquoi juger des exécutants, aujourd'hui nonagénaires, alors que leurs maîtres n'ont pas été punis après la guerre ? »**

Cette question est posée par la journaliste Anne Vidalie, dans un article du magazine français L'Express, du 20 mai 2010, consacré au procès Demjanjuk¹. La suite de l'article présente les arguments opposés des historiens.

Pour l'avocat Serge Klarsfeld, président de l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France, le paradoxe s'explique par une évolution des esprits outre-Rhin : « L'indulgence dont la société a fait preuve jusque dans les années 1980 appartient au passé. Les Allemands voudraient désormais juger les grands criminels nazis épargnés après la guerre, mais ils sont morts. Alors, on se rabat sur les survivants. Mais ils avaient vingt ans à l'époque et ne pouvaient donc occuper, étant donné leur âge, que des postes subalternes. » Cette analyse irrite l'historien Eberhard Jäckel, spécialiste du nazisme et de la Shoah : « Dès qu'elle a recouvré sa souveraineté juridique, l'Allemagne a engagé des poursuites qui ont débouché sur des procès retentissants », rappelle-t-il. En 1958, dix membres des *Einsatzgruppen*, ces unités chargées de liquider Juifs, Tsiganes et communistes dans les territoires occupés de l'Est, sont jugés à Ulm. En 1965, dix-sept responsables du camp d'Auschwitz sont condamnés à Francfort-sur-le-Main. « Il a fallu attendre la fin des années 1950 pour que l'amnésie cynique fasse place à un mouvement public en faveur du jugement des coupables, confirme Henrik Uterwedde, directeur adjoint de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg. Auparavant, les anciens nazis étaient très présents dans l'appareil d'État, notamment dans le domaine judiciaire. »

1. Demjanjuk est un criminel de guerre présumé, d'origine ukrainienne, qui, après avoir sévi au camp de Sobibor, a refait sa vie aux États-Unis. Extradé en Allemagne à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, son procès s'est ouvert à Munich en 2009.

pour ALLER plus LOIN

- **Film :** *The Good German*, Steven Soderbergh, 2006.
- **Livre :** Stig Dagerman, *Automne allemand*, Babel, 2004.
- **Visite :** *Haus der Geschichte*, musée d'Histoire contemporaine de l'Allemagne, à Bonn.